

## Méthodes pour limiter la non-réponse pour la vague 3 d'une enquête longitudinale

Virginie Jourdan<sup>1</sup>

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) a interrogé les personnes qui ont obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an en 2009. Ces nouveaux migrants ont été interrogés à trois reprises : en 2010, 2011 et 2013, avec pour objectifs d'interroger respectivement 6 000, 4 500 et 3 000 personnes. Ces objectifs ont été atteints puisque le nombre de personnes enquêtées est de 6 107 personnes en 2010 et de 4 756 personnes en 2011. Le taux de réponse s'élève donc à 78 % en 2011. Ce taux de réponse est relativement satisfaisant. En comparaison, le taux de réponse de l'enquête Parcours et Profil des migrants (PPM) de la Drees qui porte sur la même population en 2007 est de 62 %. En 2013, les objectifs sont également atteints : 3 573 personnes ont été interrogées sur les 3 000 espérées initialement. Le taux de réponse correspond exactement à l'objectif, soit 75 %. Cette enquête a été réalisée en 14 langues : le français et 13 langues étrangères (12 langues étrangères en 2012 et 2013).

Le champ de cette enquête non-obligatoire est constitué d'une population particulière, assez difficile à joindre et à suivre lors d'une opération longitudinale. Il s'agit de migrants récemment installés en France, susceptibles d'une grande mobilité résidentielle, voire de revenir dans leur pays d'origine.

Des outils spécifiques et relativement courants ont été mis en place pour chaque vague et entre chaque vague, de manière à limiter l'attrition de l'enquête. Afin de limiter les pertes liées au déménagement, un suivi des personnes interrogées est effectué par TNS-Sofres tous les six mois environ. En outre, un appariement avec le fichier des titres de séjour a rendu possible l'accès aux adresses très récentes des nouveaux migrants. Afin de limiter le refus d'une participation à l'enquête, les personnes enquêtées reçoivent, quelques semaines avant le passage de l'enquêteur, une lettre-avis accompagnée d'une plaquette de présentation de résultats de la vague précédente. Ces deux documents sont traduits dans la langue effective de l'entretien.

Pour la troisième et dernière vague de l'enquête Elipa, des outils supplémentaires ont été mis en place. L'analyse détaillée de la non réponse des deux premières vagues a permis d'identifier des « non répondants potentiels ». Il s'agit de personnes dont la probabilité d'être contacté par un enquêteur ou de ne pas accepter de répondre à l'enquête est élevée, au vu de l'information disponible en 2011, mais qui ont répondu en 2010 et 2011. En s'appuyant sur ces informations, trois actions ont été mises en place en 2013.

Quelle que soit la vague, les personnes ayant une probabilité faible de participer à l'enquête étaient plus souvent contactées au mois de juin, soit à la fin de la période de collecte. En accord, avec TNS-Sofres, il a été décidé de proposer aux enquêteurs un quota de ces personnes à interroger dès les premières semaines de collecte (première action). Pour certaines personnes enquêtées, les enquêteurs ont déclaré, lorsqu'il y a eu des difficultés pendant l'entretien, que la raison principale des difficultés rencontrées pendant l'entretien était des difficultés à comprendre le français pour des personnes pourtant interviewées en français. Or, une moindre maîtrise de la langue française est une des caractéristiques principales de la non-réponse. Une des 12 langues étrangères de l'enquête Elipa leur a donc à nouveau été proposée en vague 3 (deuxième action). Le dépliant de résultats, envoyé avec la lettre-avis, a permis de mettre en avant les thèmes qui touchent plus particulièrement les non-répondants potentiels de la vague 3 (troisième action).

On présentera la méthode de construction du groupe suivi des « non répondants potentiels » et une évaluation de l'efficacité de la mesure prise. On terminera par un bilan critique des mesures qui ont été mises en œuvre pour le contrôle de l'attrition dans l'enquête Elipa.

---

<sup>1</sup>Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) – SSM Immigration